



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté d'Agglomération de Bethune - Bruay
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Arnaud Lys Romane
Adresse : N° 100 Rue AVENUE DE LONDRES
Commune BETHUNE
Code postal 62 411
Nature des activités : E.P.C.I
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

Table with 2 columns: ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE (Nom scientifique, Nom commun) and Description (1). Rows include Amphibiens, Reptiles, Mammifères non volants, Chiroptères, and Oiseaux.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Table with 4 columns for finality: Protection de la faune ou de la flore, Sauvetage de spécimens, Conservation des habitats, Etude écologique, Etude scientifique autre, Prévention de dommages à l'élevage, Prévention de dommages aux pêcheries, Prévention de dommages aux cultures, Prévention de dommages aux forêts, Prévention de dommages aux eaux, Prévention de dommages à la propriété, Protection de la santé publique, Protection de la sécurité publique, Motif d'intérêt public majeur, Détention en petites quantités, Autres.

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Projet de création d'une Zone d'Expansion de Crues (ZEC) sur la commune de Gosnay (62)
Cf. Dossier de demande de dérogation de destruction d'individus et/ou de destruction/perturbation d'habitats d'espèces protégées au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement
Axeco, Aout 2022

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Artificialisation de portions de cours d'eau (lits mineurs et/ou berges et ripisylves) au droit des surverses (d'aménée et de sécurité) et de la buse de vidange. Les habitats suivants seront détruits partiellement : cultures intensives, bandes enherbées, ripisylves arbustives et arborescentes hygrophiles, ripisylves arbustives et arborescentes mésohygrophiles, fossés, chemin d'exploitation et végétations herbacées mésohygrophiles, ombrées de chemin d'exploitation avec végétations herbacées héliophiles, accotement herbacé du terrain de football, lit mineur de la Lawe (sans ripisylve) : fond du lit et berges opposée à la surverse de sécurité.

...

Altération Préciser : Perturbation d'habitats préservés en périphérie de l'emprise du chantier (vibrations, pollution sonore et lumineuse...)

.....

Dégradation Préciser :

.....

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Ecologie fauniste

.....

Formation continue en biologie animale Préciser :

.....

Autre formation Préciser :

.....

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : de la mi-octobre à la première semaine de février incluse

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Hauts-de-France

Départements : Pas-de-Calais

Cantons : Nœux-les-Mines

Communes : Gosnay (62)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser : Elaboration d'un plan de gestion de la ZEC, suivi des populations et adaptation de la gestion le cas échéant

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Cf. Dossier de demande de dérogation de destruction d'individus et/ou de destruction/perturbation d'habitats d'espèces protégées au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement

Axeco, Janvier 2021

.....

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Encadrement du chantier par l'écologue en charge du dossier, suivi de chantier et comptes-rendus de visites puis synthèse finale.

.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Bonvinc le
 Votre signature



Le Directeur Général
 des Services Techniques
Bernard WEPPE